

2ème ANNEE DE LICENCE AES- Groupe Cours n° 1

Matière : DROIT FISCAL

Responsable de la matière Francis QUEROL

Durée de l'épreuve 1H30

Répondre aux questions suivantes et respecter les consignes.

1 - La fiscalité directe locale (8 points) (15 lignes maxi)

2 - Définition du fait générateur (2 points) (3 lignes maxi)

3 - La taxation des plus values immobilières (5 points) (10 lignes maxi)

4 - Distinction entre opération exonérée et opération non imposable à la TVA (5 points) (10 lignes maxi)